

Théâtre : Article 353 du code pénal

Le 10 avril de 20h00 à 21h30

Jeudi 10 avril 2025 de 20h à 21h30.

Pour avoir jeté à la mer le promoteur immobilier Antoine Lazenec, Martial Kermeur vient d'être arrêté par la police. Au juge devant lequel il est déféré, il retrace le cours des événements qui l'ont mené là : son divorce, la garde de son fils Erwan, son licenciement et puis surtout, les miroitants projets de Lazenec. Il faut dire que la tentation est grande d'investir toute sa prime de licenciement dans un bel appartement avec vue sur la mer. Encore faut-il qu'il soit construit.

On suit la pensée d'un homme qui face à un juge, déroule le fil des événements qui l'ont conduit à se faire justice lui-même. Oui, c'est une compréhension fascinante de l'âme humaine que d'écouter Martial Kermeur raconter ses années, ses échecs et la conséquence des choses, même s'il n'a pas les mots pour le dire, du moins, le croit-il. En réalité sa connaissance des autres, comme de lui-même, est aussi affûtée que son regard sur la mer. Dans sa compréhension des choses, il est le rocher face au vent, il a une perception tellurique, secrète et sourde, il les ressent.

Vincent Garanger, un acteur d'une grande densité, révèle toute la beauté de ce personnage, un homme parmi « ceux qui ne sont rien », un cinquantenaire licencié, père divorcé dépassé par son fils devenu plus fort et plus déterminé que lui. Mais ce velléitaire est passé à l'action ce matin et ce n'est pas rien d'écouter les taiseux lorsqu'ils prennent enfin la parole. L'auteur Tanguy Viel, orfèvre de l'écriture, signe ce grand texte sur l'injustice et le besoin d'y remédier, la nécessité, encore et toujours, de réparer les vivants.

Article 353 du code pénal, en partenariat avec la Comédie de Valence et la commune de Saint-Alban-Auriolles.

Un texte de Tanguy Viel, adapté par Emmanuel Noblet et interprété par Vincent Garanger.

Le crime d'un homme ordinaire.

Commune(s)

Saint-Alban-Auriolles

[Afficher la carte](#)

44.43323, 4.304598